

MAIRIE DE SAINT-CYR

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 mars 2015 à 19 heures

Conseillers présents : Christian PROTET, Maire,
Martine PERRAT, Jean-Michel MOUREAU, Jean-Paul CHAILLET, adjoints,
François LAMBERT, François DURVILLE, Aurélie FOREST, Sophie
CHAUSSAT, Dominique PRIN, Jean-Louis MEULIEN, Philippe JUPPET, Alain
GAUTHERON, Patricia ROCHEY, Dominique PICODOT, Sébastien BERT.

Secrétaire de séance : Sophie CHAUSSAT

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance en date du 25 février 2015.

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Le Maire informe le Conseil que le cahier des charges du schéma directeur d'assainissement a été finalisé par les services de l'ATD et que l'appel d'offres a été publié. La date de remise des offres est fixée au 26 mars et l'ouverture des plis aura lieu le 1^{er} avril 2015.

Après avoir pris connaissance de ces éléments, le Conseil Municipal

- Donne un avis favorable au lancement de l'opération d'un Schéma directeur d'assainissement
- Approuve le plan de financement suivant :
 - Coût prévisionnel de l'étude TTC : 60 000 €, HT : 50 000 €
 - Subvention du Conseil Général (appel à projet pour la préservation des milieux aquatiques sensibles) : 20 %, soit 10 000 €
 - Subvention de l'Agence de l'Eau RMC : 50 %, soit 25 000 €
 - Solde HT à la charge de la commune : 15 000€
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération et aux demandes de subventions s'y rapportant.

CREATION D'UNE COMMISSION MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)

Considérant que pour les marchés passés selon une procédure adaptée, il est nécessaire de créer une Commission Marchés à Procédure Adaptée afin de procéder à l'ouverture et à l'analyse des offres, le Conseil municipal décide :

1. De créer une Commission « Marchés à Procédure Adaptée » dont le Maire sera Président de droit.
2. De déterminer le nombre de ses membres à 4 titulaires et à 4 suppléants.
3. De procéder à leur désignation :
 - Sont désignés en qualité de titulaires : Jean-Michel MOUREAU, Jean-Louis MEULIEN, Martine PERRAT, Dominique PRIN
 - Sont désignés en qualité de suppléants : Philippe JUPPET, François DURVILLE, Alain GAUTHERON, Aurélie FOREST.

PRE-BUDGET 2015

Le Maire présente au Conseil le projet du budget 2015.

Il précise qu'un certain nombre de participations et dotations de l'Etat ne sont pas encore connues à ce jour. Dans l'attente, les recettes de fonctionnement ont été estimées par rapport aux chiffres de 2014.

INVESTISSEMENTS PREVUS :

Construction du local associatif, travaux dans les bois, aménagement paysager (plantations d'arbustes), porte de l'atelier, travaux de voirie, panneaux affichage, panneaux signalétique d'accessibilité, petit matériel, défibrillateur, décor de fin d'année lumineux.

En outre, le Maire informe que le copieur numérique qui date de 2008 ne bénéficie plus de contrat de maintenance. Il ajoute qu'une pièce doit être changée (environ 225 €) et que d'autres pannes peuvent survenir. Il expose au Conseil qu'il faudrait peut-être envisager son renouvellement et présente un devis de remplacement d'un montant de 4 820 € HT déduction faite de la reprise de 850 € de notre appareil. D'autres devis seront demandés avant de prendre une décision.

CHEMIN EN BORDURE DE GROSNE

Le Maire informe que le chemin en bordure de la Grosne sera remis en état par les soins de l'Association Foncière qui ne donne pas suite à sa demande de subvention.

LOCAL ASSOCIATIF

Le Maire présente au Conseil le plan du terrain de sports afin d'entamer une réflexion sur l'implantation future du local associatif en concertation avec les associations et les riverains.

La séance est levée à 21 h

Vu par nous, Maire de la commune de SAINT-CYR, pour être affiché à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.121.17 du Code des Communes.

à SAINT-CYR, le 26 mars 2015

Le Maire
Christian PROTET